

Modèle  
Information sur la protection de vos données  
À compléter par le bailleur ou l'agent immobilier

Conformément à la réglementation en matière de protection des données<sup>1</sup>, ainsi qu'aux dispositions décrétales<sup>2</sup>, les données à caractère personnel nécessaires seront traitées par le responsable de traitement en vue de ;

- Procéder à la sélection des locataires,
- Le cas échéant, conclure le contrat de bail.

Le responsable des traitements est .....  
((à compléter par responsable du traitement)).

Les données sont traitées également par une agence immobilière ?  
(A cocher par le responsable du traitement)

- Non
- Oui : les données à caractère personnel sont également traitées par une agence immobilière, dans le cadre d'un mandat octroyé par le bailleur à cet effet. L'agence immobilière agit en qualité de (à cocher par responsable du traitement et selon les définitions du RGPD) ;
  - Sous-traitant ;
  - Responsable conjoint du traitement ;
  - Responsable du traitement.

Le défaut de fourniture des données n'entraîne pas de conséquences directes.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, à l'exception des personnes mentionnées ci-dessus et d'un conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Les données fournies ne pourront pas être utilisées dans le cadre d'une autre mise en location.

Ces données seront définitivement supprimées au terme d'un an, sous réserve d'une procédure judiciaire.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, demander à faire effacer ou à faire transmettre vos données, limiter ou vous opposer au traitement en contactant le responsable du traitement :

- à l'adresse postale suivante ; .....  
(à compléter par responsable du traitement)
- ou via courriel à l'adresse suivant : .....  
(à compléter par responsable du traitement)

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du responsable du traitement, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier : 35, rue de la Presse à 1000 Bruxelles ;
- Soit par mail : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE  
Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel  
<sup>2</sup> Art. 6, Décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation

